

Distr.
GENERALE

CRC/C/1991/SR.1-27/Corrigendum
1er septembre 1992

FRANCAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Première session

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES 1ère A 27ème SEANCES

tenues au Palais des Nations, à Genève,
du 30 septembre au 18 octobre 1991

Rectificatif

On trouvera dans le présent document les rectifications applicables au texte français qui ont été apportées par les membres du Comité des droits de l'enfant et le Secrétariat aux comptes rendus analytiques des séances tenues par le Comité à sa première session (CRC/C/1991/SR.1 à 27).

Les comptes rendus analytiques des séances de la première session du Comité des droits de l'enfant seront tenus pour définitifs dès la publication du présent rectificatif.

5ème séance

Page de couverture

Au lieu de mercredi 20 octobre lire mercredi 2 octobre.

8ème séance

Paragraphe 43, huitième ligne

Au lieu de les langues officielles de l'ONU lire des langues officielles du Comité.

10ème séance

Page 9, quatrième paragraphe

Remplacer le texte par ce qui suit :

M. MILJETEIG-OLSSSEN (UNICEF) déclare que les membres ont peu de raisons de craindre un chevauchement entre le travail du Comité et celui de l'UNICEF en ce qui concerne les rapports des Etats parties. L'UNICEF aidera, sur demande, les fonctionnaires nationaux à préparer les rapports selon les directives, mais laissera le soin au Comité et aux services consultatifs techniques de fournir des conseils quant à l'interprétation juridique des divers articles et aux aspects légaux qui concernent les rapports.

14ème séance

Paragraphe 12, cinquième et sixième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

organisation, il ajoute que l'OIT dispose elle aussi d'un programme d'assistance technique aux Etats. Ces dernières années, une attention particulière a été portée au rapprochement entre les objectifs des normes de l'OIT et ceux de la coopération technique.

15ème séance

Page 2, troisième paragraphe, huitième ligne

Après base insérer de ses travaux et

Page 3, premier paragraphe

Troisième ligne : au lieu de objectifs lire articles

Septième ligne : au lieu de dans ce sens lire pour atteindre les objectifs du Sommet

24ème séance

Paragraphe 3, quatorzième ligne

Au lieu de 1991 lire 1992

Paragraphe 38, deuxième ligne

Remplacer le texte par ce qui suit :

le Comité, une fois accepté par le Secrétariat de l'Assemblée générale, deviendra un document de l'Assemblée.
